

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°022/2023
 Page : 1/2

Objet : Adhésion
 Association syndicats de
 gestion des milieux
 aquatiques

Membres : 18
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14
 Pour : 14

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 17h30,
 Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation
 d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le
 4 décembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Marie-Laure BOYER-CORCUFF,
 Marie BRETON, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure
 GUIRADO, Laurence REKAS, Michel PY

Suppléants présents : Marlène GUBERT-OETGEN, Patrice ROLLI, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Frédéric ALOY pour Marie-Laure GUIRADO

Secrétaire de séance : Bernard DEVIC

Monsieur le Président rappelle qu'au regard des forts enjeux liés à la
 gestion de l'eau sur le pourtour Méditerranéen, le territoire
 correspondant anciennement au Languedoc-Roussillon s'est structuré,
 au cours des dernières décennies, en une quinzaine de structures de
 gestion de masses d'eau (cours d'eau, lagune, nappe). Ces syndicats
 sont en charge d'animer et de coordonner les politiques publiques de
 gestion de la ressource en eau et ce en cohérence avec le SDAGE
 Rhône Méditerranée.

Confrontées à des problématiques communes, ces structures ont
 développé au fil des années une collaboration informelle centrée sur les
 échanges d'informations sur des sujets à la fois techniques mais
 également stratégiques concernant la gestion de l'eau par bassin
 versant. Fortes de ces liens tissés et constatant les énormes défis à relever
 de façon conjointe et coordonnée dans le contexte du changement
 climatique, les structures estiment que leur action et leur collaboration
 peut être facilitée par la formalisation de leur collaboration. Elles
 souhaitent créer un réseau d'échange, de collaboration et de
 représentation durable. Vu les retours d'expériences des territoires voisins
 (RAA, PACA), il est proposé un projet d'association dont les objectifs sont
 détaillés ci-dessous :

- Rassembler et mettre en lien, sur le périmètre hydrographique Rhône
 Méditerranée Corse des départements des Pyrénées-Orientales, de
 l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, les établissements
 publics locaux compétents dans tout ou partie de la gestion du grand
 cycle de l'eau à l'échelle d'un hydrosystème cohérent (bassin
 versant, zones humides, nappes, lagunes...);
 - Afin de favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques
 (rivières, zones humides, nappes, lagunes, littoral...) et de la
 ressource en eau ;
 - A travers l'organisation d'échanges, entre les agents et les élus de
 ces syndicats, sur les différentes missions qui sont les leurs ;

Reçu en Préfecture
 Rendu exécutoire
 Le :

Mis en ligne le
 Le :

- Et à travers l'organisation et l'animation pouvant participer au partage d'expériences, à la formation, à la rédaction de supports de toute nature destinés aux membres et aux professionnels de la gestion de l'eau.
- Relayer des réflexions et des questionnements auprès des instances régionales et de bassin.
- Organiser, en propre ou pour le compte de tiers, des manifestations (journée technique, conférence, visite de sites...) en lien avec la gestion du grand cycle de l'eau.

Bien que l'orientation principale de cette association soit technique, Monsieur le Président souligne qu'elle pourra également servir à l'expression de positions politiques collectives sur des enjeux stratégiques ou financiers.

Pour être opérationnelle, cette association devra se doter d'un budget minimum de fonctionnement, budget qui sera abondé par les structures membres et potentiellement l'Agence de l'Eau ou tout autre cofinanceur. Ainsi le coût annuel d'adhésion à cette association serait limité pour chaque syndicat. Pour le syndicat RIVAGE, la contribution annuelle est estimée entre 1000 et 1500 € maximum.

Vu les éléments exposés, le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le principe d'adhésion de RIVAGE Salses-Leucate à l'association des syndicats de gestion des milieux aquatiques en Occitanie,
- de désigner Alain Got (titulaire) et Madeleine GARCIA-VIDAL (suppléante) comme représentants des élus à l'association des syndicats de gestion des milieux aquatiques en Occitanie,
- de désigner Laurence Fonbonne (titulaire) et Marie MAILHEAU (suppléante) comme représentantes des agents à l'association des syndicats de gestion des milieux aquatiques en Occitanie,
- de plafonner la contribution annuelle de RIVAGE à cette association à 1500 € ,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches d'adhésion à cette association et de signer tout document y afférent.



**Le Président
Michel PY**